

L'Isle Nature

Cahier des charges

JARDINS ÉPHÉMÈRES



Appel à projet

Mairie de Saint-Fraigne, Rue du chant du Coq, 16140 Saint-Fraigne

SOMMAIRE

ARTICLE 1. CONTEXTE	PAGE 3
ARTICLE 2. OBJECTIFS	PAGE 6
ARTICLE 3. COMMUNICATION AUTOUR DE LA MANIFESTATION	PAGE 7
ARTICLE 4. ENGAGEMENT DES CONCEPTEURS	PAGE 8
ARTICLE 5. RÉALISATION	PAGE 9
ARTICLE 6. NATURE DES PROJETS ATTENDUS	PAGE 12
ARTICLE 7. CONDITIONS TECHNIQUES	PAGE 15
ARTICLE 8. CONDITION DE PARTICIPATION	PAGE 16
ARTICLE 9. CRITÈRES DE SÉLECTION	PAGE 17
ARTICLE 10. BUDGET ET ENGAGEMENT DES CONCEPTEURS	PAGE 18
ARTICLE 11. MODALITÉS DE VERSEMENTS	PAGE 20
ARTICLE 12. DÉPOSER SA CANDIDATURE	PAGE 21
ARTICLE 13. CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2020	PAGE 22
PERSONNE RÉFÉRENTES	PAGE 23
PLAN DES JARDINS	PAGE 24

ARTICLE 1. CONTEXTE

Les Jardins Éphémères sont nés d'une volonté politique de revitaliser le monde rural en réinvestissant une peupleraie, en friche à la fin des années 90, sur la commune de Saint-Fraigne. Depuis l'année 2000, les Jardins Éphémères réunissent artistes, plasticiens, jardiniers et passionnés autour d'un projet commun qui accueille des visiteurs entre le premier week-end de juin et le premier dimanche d'octobre.

Ces jardins font partie du site touristique de l'Isle Nature situé au cœur du village de Saint-Fraigne et composé de cinq pôles distincts et complémentaires :

- Les Jardins Éphémères
- L'église et ses peintures murales
- Les marais et la zone humide
- Le Musée départemental de l'école publique
- La Maison de l'eau



Les Jardins Éphémères

Les Jardins sont dits « Éphémères » car ils sont inondés pendant la période hivernale.

Chaque année, ils sont imaginés et repensés par des jardiniers amateurs et des professionnels du paysage, à partir d'un thème défini par la municipalité.

Ils sont ouverts au public du premier week-end de juin au premier week-end d'octobre. Les conditions météorologiques et la nature du sol (zone marécageuse) impliquent une désinstallation des jardins en fin de saison afin de laisser la nature reprendre ses droits.

Ils s'étendent sur une surface d'un hectare et sont composés d'une dizaine de parcelles séparées par des ruisseaux et reliées entre elles par des sentiers de calcaire et des passerelles.

De nombreuses animations et manifestations viennent ponctuer la saison d'ouverture des Jardins Éphémères.



Pour information, le site a accueilli plus de 1000 scolaires en 2019. Les animations proposées en lien avec l'éducation à l'environnement et au développement durable utilisent comme support pédagogique les différentes parcelles des Jardins.



Le marais en aval des jardins et en amont la zone humide (tourbières)

Encore cultivé il y a moins de 15 ans, le marais a vu une recolonisation spontanée se mettre en place très rapidement, faisant apparaître une mosaïque des milieux humides : prairies alluviales, roselières, aulnaies-frênaies constituent aujourd'hui le paysage du marais, en constante évolution vers une identité naturelle à reconquérir et à expliquer.



L'église et ses peintures murales contemporaines

La grande richesse de l'église de Saint-Fraigne réside dans ses peintures murales. Elle sont le fruit du hasard et de l'amitié qui lia Louis Mazetier, maître verrier réputé de la première moitié du XX^{ème} siècle, et Ferdinand Couffignal, curé de Saint-Fraigne de 1910 à 1972. Ces peintures sont classées monuments historiques depuis 1999.



La Maison de l'Eau

La Maison de l'Eau a été inaugurée en juin 2012 par la Mairie de Saint-Fraigne. Ce lieu est un pilier du site de l'Isle Nature. Elle apporte un volet scientifique aux problématiques environnementales principalement autour de la question de l'eau et de la biodiversité. Elle abrite le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la région de Saint-Fraigne, ainsi que le Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de l'Aume-Couture, Auge et Bief.

Le Musée Départemental de l'École Publique

Le Musée de l'école est une association indépendante qui valorise l'histoire de l'école publique, à travers des ateliers ludiques et un musée d'archives.



Pour plus de renseignements nous vous invitons à consulter notre site internet : <http://www.islenature.fr/>

ARTICLE 2. LES OBJECTIFS

Objectifs du concept des Jardins Éphémères :

- Sensibiliser tous les publics à la fragilité et à la valeur du patrimoine, qu'il soit naturel, artistique ou bâti,
- Inscrire le site touristique dans un projet global de développement durable, social (Atelier et Chantier d'insertion) et local en travaillant avec les réseaux, organismes et dispositifs structurant le territoire (PETR du Pays du Ruffécois, programme LEADER) ainsi que nos partenaires institutionnels (l'Europe, l'État, la Région et le Département) et nos partenaires d'action tel que la Ligue de Protection des Oiseaux, Le GRAINE Poitou-Charente et la Fédération de pêche,
- Développer l'éco-citoyenneté par l'éducation à l'environnement,
- Proposer un espace où s'entremêlent l'éveil des sens, le ludique et l'imaginaire,
- Développer l'attractivité d'une commune rurale en valorisant son patrimoine,
- Permettre à la population locale d'accéder à des événements culturels de qualité (théâtre, musique...) dans un cadre original,
- Proposer des activités de loisirs pendant les vacances d'été aux habitants d'une zone rurale éloignée classée en zone de revitalisation rurale (ZRR).

Objectifs de l'Appel à Projets :

- Participer à la promotion d'entreprises locales, d'artistes reconnus ou en devenir et de travaux scolaires pouvant être appréciés par un public touristique,
- Faire du site un espace d'échange et de création ; permettre ainsi à des publics qui ne se croisent habituellement pas, et qui n'ont pas l'occasion de travailler ensemble (handicapés, artistes, professionnels du paysage, personnes en difficultés sociales....) d'œuvrer communément sur un projet,
- Enrichir le site d'idées nouvelles, de concepts originaux,
- Permettre à tous de développer et défendre le thème de l'environnement d'une manière concrète et créative en proposant des parcelles interactives.

ARTICLE 3. COMMUNICATION AUTOUR DE LA MANIFESTATION

La conception et la réalisation d'une parcelle au sein des Jardins Ephémères revêt une multiplicité d'avantages :

C'est une vitrine « grandeur nature » et la possibilité de parfaire une notoriété.

Pour une jeune entreprise, cela peut être l'occasion de bénéficier d'un tremplin pour le lancement de son activité grâce notamment à la communication effectuée par l'Isle Nature, et également au bouche-à-oreille.

Pour les écoles, le site est parfait pour mettre en pratique un projet et développer un concept paysager collectif. De plus, les écoles peuvent être accompagnées dans leurs travaux par des professionnels de terrain.

L'Isle Nature engage des actions de communication :

- Un livret imprimé en 5000 exemplaires et distribué sur l'ensemble du territoire par l'intermédiaire des Offices de Tourisme et des structures scolaires,
- Une diffusion de l'information dans différents supports spécialisés et Presse locale,
- Des panneaux *in situ* permettant de valoriser le travail des artistes sélectionnés,

- Des visites guidées organisées entre juin et octobre permettent une découverte et une compréhension du concept présenté,
- Une visibilité lors des visites des Jardins à l'occasion de la manifestation annuelle « La Fête de la confiture » - 500 affiches/2000 flyers,
- Une mise à jour régulière du site Internet ainsi que des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Trip advisor, Google My Business).

Article 4. ENGAGEMENT DES CONCEPTEURS

Les concepteurs s'engagent à être présents afin de présenter leur réalisation au public lors de deux demi journées pendant la saison touristique en cours.

- le jour de l'inauguration
- lors de la fête de la confiture

ARTICLE 5. RÉALISATION

La mairie de Saint-Fraigne souhaite confier une dizaine de parcelles aux concepteurs professionnels, semi-professionnels et amateurs.

Cet appel à projet vise à garantir l'équité vis-à-vis de l'attribution des parcelles afin de donner un nouveau souffle aux jardins et d'offrir un spectacle paysager renouvelé.

L'aménagement des jardins doit répondre à 4 règles fondamentales, tout en gardant une ouverture sur la création contemporaine, les expérimentations artistiques et l'interactivité :

- **le respect de l'environnement,**
- **l'intégration paysagère,**
- **le respect du thème,**
- **et l'inventivité .**

A noter que chaque parcelle devra respecter les règles de sécurité et d'accueil de tous les publics (enfants, handicapés...)

RIRE ET DÉLIRE

Les Jardins Ephémères, lieu d'épanouissement des sens et de découvertes, ouvrent leurs portes pour cette nouvelle saison 2020 sur le thème **Rire et Délire**.

Le rire, élément clé de la communication et émotion collective, traverse tous les âges et tous les temps. Grâce à lui le visiteur découvrira la joie, la bienveillance, l'humour, l'ironie, la dérision...

Différents chemins s'offrent au concepteur pour nous faire partager ses délires !

Au travers de créations inventives et de réflexions audacieuses, le public sera amené à voyager dans un univers surréaliste propice à l'émerveillement des sens.

Chaque projet sera une invitation à la découverte et à l'expérimentation pour le visiteur.

Du jardin en volume aux plantes extravagantes, toutes les folies sont permises pour développer ce thème haut en couleurs.

Que les rires résonnent dans les allées du jardin !

La réalisation d'une parcelle implique de :

- Penser le projet sur le thème défini, trouver un concept original,
- Définir les objectifs, savoir les présenter et les argumenter afin de faire adhérer l'équipe de l'Isle Nature au concept. En effet, les visites guidées sont effectuées par l'équipe et il est nécessaire d'avoir un temps de « formation au projet » afin que les agents qui effectueront les visites aient le maximum d'informations à transmettre,
- Réfléchir et organiser l'arrosage et l'entretien de la parcelle,
- Déterminer les besoins en termes de matériaux, de plantes, de surface, de temps...
- Privilégier des matériaux naturels, recyclés et recyclables et/ou réutilisables
- Élaborer un plan le plus précis possible accompagné d'un texte explicatif,
- Quantifier le budget nécessaire et savoir gérer l'enveloppe allouée,
- Maîtriser les techniques de jardinage et gérer les délais. Les concepteurs peuvent être aidés par les personnes de leur choix sur la réalisation, en revanche aucune rémunération supplémentaire ne sera versée,
- Anticiper les éventuels problèmes liés à la floraison, à l'environnement, au climat. Il faut penser que le thème devra être respecté en tenant compte de la nature du sol, des éventuels aléas climatique et de la durée de juin à octobre,
- Communiquer avec l'équipe de l'Atelier et Chantier d'Insertion qui prendra le relais sur l'entretien en période estivale (celui-ci devra être pensé dès la conception)

ATTENTION :

Le terrain qui accueille les Jardins Ephémères est un marais. Celui-ci peut être recouvert d'eau jusqu'à très tard dans la saison, c'est à dire aux alentours de fin mai. C'est une contrainte forte à prendre en considération.

Les concepteurs devront veiller à utiliser des plantes qui s'installent rapidement.

Pour les plantes qui ne sont pas des annuelles, il est conseillé de choisir des plants en pot de 2 litres minimum au développement rapide sur une saison. La taille doit être suffisante afin d'obtenir un effet charnu.

La commune peut fournir certaines plantes. A voir avec la personne référente des jardins.

ARTICLE 6. NATURE DES PROJETS ATTENDUS

Selon le thème défini, les concepteurs devront :

1) Créer une identité visuelle :

- Permettre au visiteur d'identifier le concept rapidement pour que l'espace ait une réelle identité visuelle. Le visiteur doit découvrir la parcelle avec délectation, le thème défini doit être omniprésent sur le site,
- Développer le parti pris sous différentes formes : construction de mobilier, réalisation de structures, apport d'objets divers (possibilité de récupération de matériaux auprès de la commune), mise en scène végétale, jeux de couleurs et de parfums,
- Créer du volume et des hauteurs, optimiser l'espace. Il n'est pas nécessaire d'intégrer beaucoup de variétés de plantes différentes, il est important de retenir que la parcelle peut être comblée par des variétés qui occupent l'espace et prennent rapidement de l'ampleur.

Voir la liste des plantes adaptées au sol des Jardins et répondant aux critères mentionnés ci-dessus.

2) Créer un espace pédagogique :

Les jardins accueillent environ 3000 personnes sur la saison dont la moitié est un public de scolaires. Les jardins servent alors de support pédagogique d'éducation à l'environnement :

- Avoir un message, un point de vue, une idée développée à travers le projet est essentiel et permet au visiteur de saisir rapidement le sens proposé,
- Chaque parcelle doit avoir un message différent à transmettre qui conduit au même thème c'est-à-dire aux valeurs véhiculées par la commune quant à la préservation de l'environnement,
- Des panneaux explicatifs seront placés sur la parcelle par l'équipe de l'Isle Nature pour informer le visiteur (l'identité visuelle doit être commune à chaque parcelle). Les supports de communication pourront être réalisés en collaboration avec l'équipe de l'Isle Nature,
- Intégrer le nom des plantes (pour les supports éviter le plastique, préférer les galets, ardoises, bois..)

3) Inviter à une découverte ludique :

- Le jardin doit être un espace où l'on acquiert des connaissances par l'intermédiaire de créations artistiques, de jeux, de parcours... La visite doit dépasser le caractère informatif.
- Proposer un jardin « lieu de vie » où les visiteurs sont acteurs de leur visite, où le décor est mis en scène, inviter au voyage en mettant en place des ateliers en libre accès, des jeux grandeur nature...
- Donner une dimension expérientielle à la visite des jardins, proposer des matériaux à toucher, des plantes à sentir, mettre en valeur les découvertes olfactives.

4) Répondre aux attentes des visiteurs :

- Élaborer un cheminement au sein de la parcelle afin que le visiteur soit guidé dans sa déambulation. Ce parcours est soumis aux entrées et sorties préétablies du plan des jardins.
- Les parcelles doivent être aménagées de manière à accueillir tous types de visiteurs. Le cheminement ne doit pas comporter différents niveaux, ni être entravé car le site bénéficie du label « Tourisme et Handicap » (pour les 4 vignettes handicap) et doit ainsi répondre à un certain nombre de critères.
- Susciter la curiosité des visiteurs mais également combler leurs attentes. Le Jardin doit donner envie d'être découvert, doit maintenir leur intérêt pendant la visite, doit transmettre quelque chose à celui qui le traverse et donner envie d'y revenir.

5) Intégrer un entretien facile :

- Prendre en compte les spécificités naturelles du lieu telle que l'humidité constante jusque tardivement dans la saison car c'est une zone tourbeuse,
- Prévoir l'irrigation ou l'arrosage pendant la période de sécheresse,
- Utiliser le paillage et autres matériaux pouvant garder l'humidité au sol et ainsi économiser l'eau,

- Les concepteurs veilleront à la pérennité des installations et de la floraison dans le temps (sur la durée de la saison, soit 5 mois en extérieur),
- Alternier les plantes qui demandent plus d'entretien avec celles qui en demandent moins de façon à créer un équilibre de travail pour l'équipe de l'Atelier et Chantier d'Insertion qui assurera le suivi de la parcelle durant la saison,
- Une préférence est accordée aux projets utilisant les matériaux de récupération et les matières naturelles et/ou recyclables. Vous pouvez vous renseigner auprès de la personne référente pour éventuellement récupérer des matériaux de la commune.

Personnes à contacter

Référente aux Jardins : Laurie Beuzon 05 45 21 57 65 / 06 28 82 13 05

Animatrice Isle Nature (anglophone) : Lisa Crews 05 45 21 57 65

Pour les joindre par mail : islenature@gmail.com

Le technicien environnement du Pays Ruffécois pourra aussi vous donner des conseils pratiques : Jérôme MOREAU : tech-env.ruffecois@wanadoo.fr

ARTICLE 7. CONDITIONS TECHNIQUES

L'aménagement des jardins et leur entretien doivent être respectueux de l'environnement ; image véhiculée dans nos jardins depuis la signature de la charte « Terre Saine » en 2009 afin de garantir un espace sain, cohérent avec la nature environnante. D'autre part, l'entretien des jardins doit se conformer au dispositif du « Programme Re-sources » de la commune qui n'utilise plus de produits phytosanitaires, dans le cadre de la démarche « **Zéro phyto** » depuis 2011 afin d'améliorer la qualité de la ressource en eau potable du captage de Moulin Neuf.

Le site est également Jardin refuge LPO (Ligue de protection des oiseaux) depuis 2015.

Votre jardin doit répondre à un certain charisme en s'appropriant au maximum la parcelle, en jouant sur les formes, les textures, les hauteurs et la variété des plantes utilisées (fleurs, fruits et légumes). Il doit être un lieu de rencontre, de rêverie, de flânerie, et doit, de ce fait, accueillir visiteurs, animaux, insectes le temps d'un repas, d'un repos, d'une discussion...

Les parcelles du jardin sont légèrement différentes. L'équipe de l'Isle Nature se réserve le choix d'attribuer les parcelles en fonction des projets proposés mais le concepteur peut soumettre ses préférences.

Le planning prévisionnel de mise en place devra être scrupuleusement respecté ainsi que le budget. Le jour de la livraison, le jardin doit être mis en place et conforme au projet initial.

Les candidats pourront bénéficier de l'accompagnement technique de la Référente aux Jardins, Laurie Beuzon.

Le démarrage du chantier et la livraison du jardin doivent impérativement intervenir un jour de semaine (lundi au vendredi) après rendez-vous avec l'équipe de l'Isle Nature. Les concepteurs travailleront avec leurs propres outils.

Des matériaux et plantes sont récupérés chaque année et peuvent être réutilisés dans les parcelles en fonction des besoins des concepteurs. La liste des matériaux et plantes récupérables sera communiquée aux concepteurs retenus.

Avant le début de la réalisation des parcelles, une réunion entre concepteurs et responsables sera organisée en présence de Jérôme MOREAU (technicien environnement du Pays Ruffécois) afin de définir les projets de chacun pour créer une identité paysagère cohérente.

ARTICLE 8. CONDITION DE PARTICIPATION

Les projets seront sélectionnés sur la base du dossier de candidature.

Ce dossier de candidature propose une grille de lecture et d'analyse pour apprécier le caractère original des projets et veiller au respect de l'article 7 du cahier des charges.

Pour participer, le candidat devra remettre un dossier complet contenant les documents demandés dans l'article 12.

Le dossier de candidature servira de base au jury pour analyser les dossiers et déterminer les concepteurs éligibles. Des précisions supplémentaires pourront éventuellement être demandées au cours de l'analyse technique des dossiers.

Une opération de communication sur les projets des lauréats sera engagée pour valoriser les projets retenus comme mentionné dans l'article 3.

Les candidats répondant à la sollicitation acceptent cette participation à la communication et devront fournir les éléments permettant la promotion de leurs travaux ainsi que de leur structure.

En échange, les concepteurs participants s'engagent à communiquer sur l'Isle Nature et favorisent la promotion du site à travers leurs réseaux.

Les concepteurs s'engagent également à se rendre disponibles lors de l'Inauguration des Jardins Éphémères et de la Fête de la Confiture.

Cet appel à projets s'adresse aux personnes morales suivantes :

- entreprises,
- associations de loi 1901,
- établissements scolaires,
- écoles supérieures,
- organismes de recherche,
- auto-entrepreneurs,
- artistes.

Le porteur du projet et son ou ses partenaires seront clairement identifiés et signataires du formulaire de candidature.

ARTICLE 9. CRITÈRES DE SÉLECTION

L'Isle Nature et la mairie de Saint-Fraigne, accorderont une attention particulière au dossier :

- Prenant en compte dans l'argumentation les avantages et les contraintes du site
- Proposant des idées nouvelles et encore non exploitées sur le site
- Un projet évolutif durant la saison (avec floraison continue)

Pour être sélectionné parmi les concepteurs, il est important que le dossier réponde à ces critères :

- Être en parfait accord avec la thématique
- Respecter chaque critère présenté à l'article 7.
- Proposer des projets réalistes et durables sur la saison estivale
- Justifier d'un bon équilibre budget/projet

Ne sont pas éligibles :

- Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai,
- Le jury se réserve le droit de fixer des conditions supplémentaires ou de suspendre sa décision jusqu'à l'obtention d'informations ou de précisions complémentaires dont il pourra faire la demande auprès des porteurs de projets.

Jury de sélection

- Un comité de sélection, composé de Jérôme MOREAU (technicien environnement du Pays Ruffécois), de Florence Gauchou (directrice de l'office du Pôle du Ruffécois), d'Isabelle Auricoste (paysagiste), d'élus et d'agents de la collectivité se réunira pour l'évaluation et la sélection des projets sur dossier, en fonction des critères présentés à l'article 9 et répondant aux exigences de l'article 7.
- Les porteurs de projets retenus seront ensuite invités pour une présentation orale de leurs intentions afin d'échanger sur leur projet,
- Les porteurs de projets seront informés par courrier du choix du jury.

ARTICLE 10. Budget et engagement des concepteurs.

Une convention de partenariat sera établie entre chaque concepteur et la Mairie de Saint-Fraigne.

Le projet des Jardins Ephémères repose, en grande partie, sur la base du volontariat et l'envie de partager cette aventure collective et créative. La commune attribue, en échange de l'investissement personnel des concepteurs, des enveloppes budgétaires selon qu'ils sont professionnels ou amateurs.

En supplément des enveloppes budgétaires allouées, la commune de Saint-Fraigne propose aux concepteurs des plantes cultivées par ses soins ainsi que des matériaux. Il est recommandé de se rapprocher de Laurie Beuzon au plus tôt afin d'établir votre choix.

L'enveloppe budgétaire est répartie comme suit :

➤ **Pour les concepteurs professionnels, nommés catégorie 1 : 1000 euros**

(Entreprises et auto-entrepreneurs en paysagisme, horticulture, pépiniéristes et artistes plasticiens)

- La réalisation et l'installation sur site par vos soins débloquent une enveloppe de : 500€ TTC pour un projet « clé en main »,
- En complément, les professionnels ont une enveloppe de 500€ TTC pour l'achat de leurs végétaux et matériaux. Ce montant est valable pour des matériaux de type plantes, arbustes, bois, plants de légumes, gravier, poteau... Les accessoires en matériaux non recyclables et objets de décoration divers sont à la charge du concepteur, voir [article 11](#) pour les modalités de versement.
- Le nombre de sessions nécessaires à l'aménagement est laissé au libre jugement du concepteur. Néanmoins il est demandé de présenter un calendrier d'intervention prévisionnel.
- L'équipe de l'atelier et chantier d'insertion (3 personnes mobilisables) peut intervenir en cas de besoin (dans la limite du raisonnable),
- A partir de l'Inauguration, jusqu'au 1er week-end d'octobre, l'atelier et chantier d'Insertion assure un entretien régulier de la parcelle,
- Il est cependant demandé aux concepteurs professionnels de venir au minimum 2 fois dans la saison pour vérifier l'état de la parcelle et intervenir sur les éventuels problèmes (merci de prévenir de votre visite),
- Aucune prise en charge des déplacements.

➡ **Pour les concepteurs semi-professionnels scolaires nommés « catégorie 2 (étudiants/apprentis), la réalisation de la parcelle se fera en partenariat avec les salariés du chantier d'insertion : 400 euros**

- La réalisation de la parcelle se fera sur la base du bénévolat dans le cadre du projet collectif de la classe concernée,
- **L'enveloppe allouée est de 400€ TTC** pour l'achat de plantes et matériaux. Voir article 11 pour les modalités de versement,
- Un étudiant seul peut également prétendre à la création d'une parcelle pour un projet tutoré ou un projet individuel de fin d'année,
- 2 sessions de travail dans les jardins avec l'équipe du chantier sont effectuées avec les groupes semi-professionnels scolaires pour la participation à la réalisation de la parcelle,
- A partir de l'Inauguration, jusqu'au 1er week-end d'octobre, l'atelier et chantier d'insertion assure un entretien régulier de la parcelle.

➡ **Pour les concepteurs amateurs et semi-professionnels (associations de jardiniers, associations diverses, groupes scolaires sans qualification dans le domaine horticole) : 400 euros**

- La réalisation de la parcelle se fera sur la base du bénévolat,
- **L'enveloppe allouée est de 400€ TTC** pour l'achat de plantes et matériaux. Voir article 11 pour les modalités de versement,
- 2 à 3 sessions de travail dans les jardins avec l'équipe du chantier sont effectuées avec les amateurs pour la participation à la réalisation de la parcelle,
- A partir de l'Inauguration, jusqu'au 1er week-end d'octobre, le chantier d'Insertion assure un entretien régulier de la parcelle.

Démontage des parcelles :

Le démontage de la parcelle, en fin de saison, **doit se faire en présence d'une personne de l'atelier et chantier d'insertion**. Pour cela il faut prévenir du jour de votre intervention.

Tous achats ou prêts de plantes et matériaux par la commune seront récupérés par celle-ci.

ARTICLE 11. MODALITÉ DE VERSEMENTS

➤ Pour les concepteurs professionnels, *nommés catégorie 1* (entreprises et auto-entrepreneurs en paysagisme, horticulture, pépiniéristes et artistes plasticiens)

L'enveloppe allouée aux professionnels (catégorie 1) est de 1000€

- 500€ seront versés après la signature de la convention,
- 500€ seront versés à la fin de la saison touristique, **sur présentation des factures acquittées** des végétaux, matériaux et présentation effectuées conformes au devis (montant total de 500€ maximum).
- Si besoin, le concepteur peut trouver une source de financement supplémentaire à son projet par le biais du sponsoring dont la recherche sera laissée à sa charge.

➤ Pour les autres concepteurs catégories 2 et 3 :

- Les enveloppes allouées à l'achat de plantes et matériaux **sont gérées en interne** par la personne référente de Jardins Ephémères. Tout achat doit être payé par la Mairie de Saint-Fraigne. La mairie ne peut pas rembourser un achat réglé directement par le concepteur.
- Les choix de plantes et les souhaits sont effectués dans un premier temps dans le dossier de réponse à l'appel à projet,
- Un ajustement des achats avec la personne référente de Jardins Ephémères est effectué si nécessaire en cours d'aménagement afin de proposer éventuellement un équilibre « budget-projet »,
- Le montant de 400€ TTC est valable pour des matériaux de type plantes, arbustes, bois, plants de légumes, gravier, poteaux.... Les accessoires en matériaux non recyclables et objets de décoration divers sont à la charge du concepteur et ne seront pas achetés par la commune. Ceux-ci seront récupérés par le concepteur en fin de saison.
- Si besoin, le concepteur peut trouver une source de financement supplémentaire à son projet par le biais du sponsoring dont la recherche sera laissée à sa charge.

ARTICLE 12. DÉPOSER SA CANDIDATURE

Les dossiers doivent impérativement arriver avant le **15 février 2020** afin d'être validés pour leur passage devant le jury qui se réunira **fin février/début mars 2020**. Le cas échéant, ils doivent comprendre les noms et adresses de l'ensemble des personnes participant au projet.

Une réunion de rencontre des concepteurs retenus sur le projet est fixée à mi mars.

Une invitation leur sera envoyée par mail.

À cette occasion les parcelles seront attribuées par la Mairie de Saint-Fraigne en tenant compte des exigences et des besoins des projets lors de la remise des dossiers. Les concepteurs sont invités à proposer un choix de parcelle.

CONTENU DU DOSSIER de réponse d'APPEL A PROJETS

- Le formulaire de candidature dûment rempli et signé,
- La grille d'analyse récapitulative du jury,
- Le plan général en couleurs signé du jardin (*fourni dans le dossier AAP*),
- 1 plan détaillé de l'aménagement proposé avec les plantes et les matériaux en couleurs,
- 1 texte de présentation du projet et 1 argumentaire du parti pris en lien avec le thème (répondant aux attentes de l'article 5),
- 1 chiffrage détaillé du projet avec plantes et matériaux utilisés (descriptif, quantité et conditionnement prévu),
- 1 planning d'intervention prenant en compte la préparation de la parcelle, son aménagement, son entretien puis son démontage en fin de saison (date estimée d'intervention) et précisant le nombre de jours que cela nécessite et le nombre de personnes à mobiliser,
- 1 note explicative concernant l'entretien de la parcelle durant la saison estivale.
- Un book présentant vos réalisations antérieures, votre travail (facultatif),
- Une photocopie d'immatriculation SIRET (catégorie 1),
- Un RIB (catégorie 1).

ARTICLE 13. LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2020.

- **15 février** : Date limite de l'envoi des dossiers de candidature – cachet de la poste faisant foi.
- **Fin février** : Étude des projets par la commission
- **Début mars** : Réunion de sélection des projets par le jury
- **Mi-mars**: Convocation des concepteurs retenus sur dossier pour un échange et une présentation orale des projets
- **Mi-mars** : Signature des conventions avec les candidats-concepteurs retenus
- **Du 23 mars au 25 mai** : Intervention sur site
- **Lundi 25 mai : Livraison des jardins**
- **5 ou 6 juin** : Inauguration des Jardins en présence des concepteurs
- **5, 6 et 7 juin** : Lancement de la saison avec le Festival national annuel « Rendez-vous au Jardin »
- **3 et 4 octobre** : Fête de la Confiture
- **Du 12 octobre à mi-novembre** : démontage des jardins, récupération des matériaux (prévenir la personne référente de Jardins Ephémères le jour de votre intervention).
Attention à ne pas trop tarder, les jardins sont inondables !

CONTACTS

L'Isle Nature
Mairie de Saint-Fraigne
Le Bourg
16140 SAINT-FRAIGNE

PERSONNES RÉFÉRENTES :

Franck BONNET – Maire de Saint-Fraigne

06 77 58 18 67 / 05 45 21 37 67 (secrétariat mairie)

Pour toutes questions relatives à l'appel à projet et à sa mise en œuvre :

Laurie BEUZON, référente aux Jardins Ephémères

Lisa CREWS, animatrice à Isle Nature

05 45 21 57 65

Mail : islenature@gmail.com

Pour toutes questions relatives à la comptabilité et modalités de paiements

Joëlle FRANÇOIS – Secrétaire comptable

05 45 21 37 67

Pour toutes questions techniques sur la réalisation et l'entretien des jardins en collaboration
avec le chantier d'Insertion

Grégory ROBERT – Encadrant technique 06 73 05 66 22

PLAN DES JARDINS (signer et joindre au dossier d'inscription)



